



DOCUMENTS DU FONDS DE L'INITIATIVE ELSIE

DEUXIEME CYCLE DE PROGRAMMATION

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Mai 2021

QUOI

Types de financement

1. Comment l'institution militaire/de police de mon pays peut-il avoir accès aux financements du Fonds de l'Initiative Elsie ?

Vous pouvez solliciter un, ou une combinaison de types de financement pour les activités suivantes :

- a) Évaluation des obstacles
- b) Financement de projet
- c) Prime aux unités fortement paritaires

Un rapport d'évaluation des obstacles est exigé pour toute demandes de financement de projet, mais pas pour les primes aux unités fortement paritaires.

Si vous avez déjà mené une évaluation des obstacles, il vous est possible de solliciter un financement de projet comportant des activités visant à surmonter les obstacles identifiés.

Si une évaluation des obstacles a déjà été conduite, vous pouvez également combiner une demande de financement de projet et une demande de prime aux unités fortement paritaires.

En revanche, vous ne pouvez pas combiner une demande de financement pour conduire l'évaluation des obstacles **et** un projet, dans la mesure où l'évaluation des obstacles sert de fondement pour orienter les activités proposées dans le cadre du financement de projet.

Vous pouvez cependant combiner une demande de financement pour conduire l'évaluation des obstacles et une demande de prime aux unités fortement paritaires.



2. Différents types de financement peuvent-ils être combinés ?

Si une évaluation des obstacles a déjà été conduite, vous pouvez également combiner une demande de financement de projet et une demande de prime aux unités fortement paritaires.

Vous pouvez cependant combiner une demande de financement pour conduire l'évaluation des obstacles et une demande de prime aux unités fortement paritaires.

En revanche, vous ne pouvez pas combiner les trois types de financement, à savoir 1) évaluation des obstacles, 2) financement de projet et 3) prime aux unités fortement paritaires dans un même dossier.

3. Peut-on solliciter une demande de financement pour l'évaluation des obstacles et pour mettre en œuvre un projet ?

Non. Si vous n'avez pas encore conduit d'évaluation des obstacles, vous devez d'abord remplir cette condition, avec vos fonds propres ou en sollicitant les financements du Fonds Elsie, afin d'identifier les obstacles spécifiques à votre pays.

Par la suite, vous pourrez soumettre votre rapport d'évaluation des obstacles accompagné d'une demande de financement de projet comportant des activités visant à surmonter les obstacles identifiés.

4. Une institution de police/militaire peut-elle solliciter un financement uniquement pour une évaluation des obstacles ?

Oui, une institution de police/militaire peut faire une demande de financement uniquement pour conduire une évaluation des obstacles.

5. De quelle manière une organisation de l'ONU peut-elle accéder aux financements du Fonds ?

Une organisation des Nations Unies peut accéder aux financements du Fonds en déposant une demande de financement pour mettre en œuvre un projet.

En partenariat avec un T/PCC, une organisation des Nations Unies peut aussi accéder aux financements pour conduire une évaluation des obstacles.

Les organisations des Nations Unies ne sont pas éligibles aux primes aux unités fortement paritaires.

Les conditions suivantes devront être réunies pour solliciter un financement de projet :



- Le projet proposé est conçu pour mettre en œuvre et tester des innovations visant à renforcer la participation significative des femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix des Nations Unies ;
- Le projet ne peut pas être financé avec les ressources budgétaires ou extra-budgétaires disponibles ;
- Le développement à plus grande échelle du projet sera financé à l'aide des ressources existantes des Nations Unies ;

Les financements alloués aux projets proposés par les organisations des Nations Unies ne devraient normalement pas dépasser 20 % du total des fonds disponibles pour chaque cycle de programmation.

COMBIEN

Budget

6. Quelle somme peut-on solliciter dans le cadre d'un financement de projet ?

Les demandes de financement de projet sont comprises entre 100 000 US dollars et 1 500 000 US dollars.

7. Quelle somme est-il possible de solliciter pour la conduite d'une évaluation des obstacles seule ?

- Le coût de la conduite d'une évaluation des obstacles dépendra de la taille et de l'étendue géographique du pays ; de ses institutions militaires, policières et de gendarmerie ; ainsi que des exigences de l'institution ou partenaire de recherche.

Une méthodologie d'évaluation des obstacles a été élaborée par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) dans le cadre de l'Initiative Elsie, portée par le Canada. Les T/PCC sont libres de l'utiliser.

La publication de cette méthodologie est disponible ici : <https://www.dcaf.ch/mowip-methodology>.

La conduite d'une évaluation selon la méthodologie de mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (MOWIP) du DCAF à l'échelle d'une institution de sécurité représente un coût entre 150 000 et 220 000 dollars.

- Si le T/PCC prévoit d'appliquer la méthodologie du DCAF avec le soutien de DCAF et de l'Université de Cornell, il ne sera pas nécessaire de soumettre d'estimation budgétaire détaillée au stade de la manifestation d'intérêt ; il suffira alors d'indiquer les chiffres indicatifs suivants dans cette section : US\$ 150 000 - US\$ 220 000



8. Quel montant peut être sollicité dans le cadre de la prime aux unités fortement paritaires ?

Le montant de la prime aux unités fortement paritaires dépendra du nombre d'officiers déployés au sein du contingent.

Au cours de la première année de déploiement, la prime **devrait approximativement correspondre à une somme équivalente à 20 % du taux de remboursement des coûts des Nations Unies pour 20 % du personnel de l'unité**. Cette prime sera versée à l'issue de la période de déploiement spécifiée. De façon générale, le Fonds ne versera pas de prime pour le déploiement d'une fraction d'unité (ex. une seule compagnie ou peloton au lieu d'un bataillon d'infanterie). La prime de la deuxième année représentera une augmentation de 25 % par rapport au montant initial. **La prime de la troisième année représentera une augmentation de 50% par rapport au montant initial.**

Par exemple, les Nations Unies remboursent actuellement les T/PCC pour leurs troupes ou UPC à un **taux mensuel de 1428 US dollars par soldat ou officier de UPC**. Avec une prime aux unités fortement paritaires équivalente à 20 % du taux de remboursement des coûts des troupes/du personnel de police des Nations Unies, le Fonds remboursera une prime de 57,12 US dollars par soldat ou officier d'UPC par mois pour le nombre total de soldats ou de policiers dans l'unité.

Autre exemple, un pays fournisseur de contingent (TCC) qui déploie un bataillon d'infanterie de 830 personnes et qui bénéficie de prime recevra 47 409,60 US dollars par mois du Fonds, soit un total de 568 915,20 US dollars pour un déploiement de 12 mois. La prime augmentera de 25% (711 144 US dollars) si l'unité fortement paritaire est maintenue pour une deuxième année, puis de 50% l'année suivante (pour atteindre 853 372,80 US dollars). Nous rappelons que le versement de la prime par le Fonds aura lieu à la fin du déploiement de l'unité.

Pour faciliter le calcul, veuillez consulter le calculateur dédié aux primes pour les unités fortement paritaires sur le site internet du Fonds : <https://elsiefund.org/funding-types/>.

9. À combien peut prétendre un pays fournisseur de contingent (TCC) dans le cadre d'une prime aux unités fortement paritaires pour un bataillon d'infanterie composé de 830 militaires ?

Première année : 568 915 US\$
Deuxième année ; 711 144 US\$
Troisième année : 853 373 US\$

Pour faciliter le calcul, veuillez consulter le calculateur dédié aux primes pour les unités fortement paritaires sur le site internet du Fonds : <https://elsiefund.org/funding-types/>.



10. À combien peut prétendre un pays fournisseur de personnel de police (PCC) dans le cadre d'une prime aux unités fortement paritaires pour une unité de police constituée composée de 160 policier·e·s ?

Première année : 109 670 US\$
Deuxième année ; 137 088 US\$
Troisième année : 164 506 US\$

Pour faciliter le calcul, veuillez consulter le calculateur dédié aux primes pour les unités fortement paritaires sur le site internet du Fonds : <https://elsiefund.org/funding-types/>.

QUI

11. Qui peut déposer une demande auprès du Fonds ?

Les pays fournisseurs de contingents et/ou de personnel de police (T/PCC) et les organisations des Nations Unies (ex. Fonds, agences et programmes des Nations Unies – également dénommés « organisations des Nations Unies participantes ») sont éligibles aux financements du Fonds de l'Initiative Elsie, en fonction du type de financement sollicité.

Les T/PCC (actuels ou potentiels) sont éligibles à tous les types de financement : évaluation des obstacles, financement de projet et prime aux unités fortement paritaires.

Les organisations des Nations Unies sont éligibles aux financements pour l'évaluation des obstacles (en partenariat avec un T/PCC) et le financement de projet.

12. Une organisation de la société civile peut-elle faire une demande de financement auprès du Fonds ? Un institut de recherche/université peut-elle faire une demande de financement auprès du Fonds ?

Non. Les organisations de la société civile, ainsi que les instituts de recherche et universitaires ne peuvent pas prétendre de manière indépendante au Fonds, mais ils peuvent être contractés par des T/PCC ou des organisations des Nations Unies en tant que partenaires d'exécution.

13. Des individus peuvent-ils faire une demande de financement auprès du Fonds ? Puis-je faire une demande de financement en tant que chercheur universitaire ?

Non, le Fonds ne prévoit pas de financements pour ce type de profils.



DURÉE

14. Sur quelle durée s'appliquent les financements du Fonds ? Quelle est la durée de mise en œuvre d'un projet ?

L'évaluation des obstacles devrait être conduite en un an.

Les projets devraient être achevés dans un délai d'un à deux ans.

Le financement d'une prime aux unités fortement paritaires s'appliquera à la durée de déploiement de l'unité (généralement 12 mois) et pourra être prolongé à deux périodes de déploiement supplémentaires (généralement 12 mois chacune). Une prime aux unités fortement paritaires peut donc être versée pendant une période allant jusqu'à trois ans.

ÉVALUATION DES OBSTACLES

15. La conduite d'une évaluation des obstacles est-elle obligatoire ?

Tout dépend du type de financement sollicité.

Si vous faites une demande de financement de projet, **oui** : l'évaluation des obstacles est une condition obligatoire pour obtenir un financement de projet. Vous devrez soumettre un résumé de la méthodologie et des conclusions de votre évaluation des obstacles en remplissant l'Annexe B du formulaire de manifestation d'intérêt. Il vous sera également demandé de joindre le rapport intégral d'évaluation des obstacles.

En revanche, la réponse est **non** si vous sollicitez une prime aux unités fortement paritaires : l'évaluation des obstacles n'est pas obligatoire pour les demandes de prime aux unités fortement paritaires.

16. Qu'est-ce qu'une évaluation des obstacles ? Qu'est-ce qu'une évaluation crédible des obstacles nationaux ?

Une évaluation des obstacles permet d'identifier et de valider les obstacles à la sélection et au déploiement de femmes en uniforme qualifiées sur les opérations de paix de l'ONU.

Une évaluation des obstacles nationaux est jugée crédible si elle remplit les critères suivants :

- Inclut une stratégie d'atténuation des risques afin d'assurer la sécurité et l'intimité adéquates de l'ensemble des participants impliqués dans l'évaluation
- Comprend la collecte de données de référence
- Aborde les domaines suivants, dans la mesure où ils concernent la participation significative des femmes en uniforme aux opérations de paix des

Nations Unies :

- a) Initiatives institutionnelles
- b) Impact du contexte social dans le T/PCC sur les politiques institutionnelles et la prise de décisions ;
- c) Motivation et volonté politique des institutions et du gouvernement
- d) Capacités institutionnelles

Stratégie d'atténuation des risques

Une stratégie d'atténuation des risques est requise afin d'assurer la sécurité et l'intimité adéquates de l'ensemble des participants impliqués dans l'évaluation, ainsi que la durabilité des interventions soutenues par le Fonds. Cela signifie que toutes les informations collectées, notamment auprès des participants, devront systématiquement être analysées et stockées de façon sécurisée, tout en garantissant l'exactitude des données et l'anonymat des individus.

Données de référence

Inclure la collecte de données de référence auprès d'un nombre statistiquement significatif d'hommes et de femmes ayant une expérience directe et indirecte du maintien de la paix, ainsi qu'occupant des postes de direction et de décision liés à la gestion du personnel et au maintien de la paix, à la formation et au déploiement.

Les informations requises devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

Données personnelles de référence	Déploiement sur les opérations de paix
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les différents rôles des femmes et des hommes dans l'institution ? • Quelles catégories professionnelles sont ouvertes aux femmes ? • Quelle est la proportion des femmes et des hommes dans chaque grade de l'institution ? • L'organisation a-t-elle des cibles en matière de recrutement des femmes ? • Au cours des trois dernières années, quelles sont les proportions des femmes et des hommes ayant... <ol style="list-style-type: none"> 1. postulé 2. Été éligibles 3. Réussi les tests de recrutement nationaux 4. Été admis à l'école nationale de police 5. Été diplômés de l'école ? • À chacune des phases du processus ci-dessous, identifiez les raisons pour lesquelles les femmes n'ont pas postulé, n'étaient pas éligibles, n'ont pas réussi les examens et n'ont pas été diplômées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les femmes et les hommes sont-ils sélectionnés pour le déploiement ? • Quelle est la proportion de femmes déployées au cours des trois dernières années ? • Dans quelles catégories ou postes ont-elles été déployées ? • Au cours des trois dernières années, quelles sont les proportions des femmes ayant... <ol style="list-style-type: none"> 1. Postulé à un déploiement sur une opérations de paix à travers le processus national 2. Été éligibles conformément au processus national 3. rempli les critères de sélection nationale et/ou réussi les examens pour le déploiement 4. Été nommées aux Nations Unies 5. rempli les critères de sélection de l'ONU et/ou réussi les examens de l'ONU, le cas échéant 6. Été déployées par les Nations Unies ? • À chacune des phases du processus ci-dessous, identifiez les raisons pour lesquelles les femmes n'ont pas postulé, n'étaient pas éligibles, ne répondaient pas aux critères de recrutement et de sélection nationaux et onusiens et/ou les examens, et n'ont pas été déployées.

Initiatives institutionnelles : Fournir une analyse institutionnelle tenant compte du genre

Les informations requises devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les lois et cadres d'orientation existants sur l'égalité des genres dans le pays et dans l'institution de sécurité ?
- Quelles sont les lacunes ?
- Quelles sont les lois et cadres d'orientation nationaux (critères et procédures) sur le déploiement de personnel en uniforme dans les opérations de paix de l'ONU ?
- Quel est l'**impact** des **critères et procédures nationales** sur les **femmes** et sur les hommes ?
- Quel est l'**impact** des **critères et procédures** des Nations Unies sur les **femmes et**



les hommes ?

- Quel est le niveau d'expérience des femmes et des hommes déployés ? Souhaitent-ils être déployés de nouveau ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- Quel est le niveau d'expérience des femmes et des hommes qui n'ont pas été déployés ?
- Quel est le niveau d'expérience des commandant·e·s en matière de soutien aux nominations de personnel masculin et féminin pour le déploiement sur les opérations de paix ?
- Quels sont les obstacles à la sélection et au déploiement des femmes sur les opérations de paix ? En quoi diffèrent-ils de ceux appliqués aux hommes ?
- Quelles peuvent être les solutions à ces obstacles ?

Contexte social : Fournir une analyse du contexte social.

Les informations requises devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les progrès accomplis en matière d'égalité des genres dans le pays ?
- De quelle manière les politiques ou stratégies institutionnelles ont-elles impacté le contexte social national ?
- Quelles lois ou stratégies élaborées ont eu un effet positif sur l'institution de sécurité ?

Volonté politique

Les informations requises devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quel soutien le gouvernement a-t-il apporté dans le passé pour faire progresser l'égalité des genres dans la société en général, et dans les institutions de sécurité en particulier ?
- Comment le projet proposé s'insère-t-il dans le cadre de soutien gouvernemental en matière d'égalité des genres ?

Capacités institutionnelles :

- Quelles sont les capacités techniques de l'institution de sécurité ? Existe-t-il des postes de conseillers pour les questions de genre ? Le cas échéant, ces conseillers sont-ils intégrés dans la structure de l'organisation et financés à travers une ligne budgétaire permanente ?
- Quelles sont les capacités de l'institution en matière de conception, de planification et de mise en œuvre d'actions pour la promotion de l'égalité des genres/parité entre les sexes ?

Pour soumettre un rapport d'évaluation des obstacles nationaux, les éléments suivants sont exigés :

- Profil du pays
- Méthodologie
- Les principales conclusions et analyses
- Identification des facteurs universels et contextuels
- Les obstacles identifiés et leur analyse
- L'impact des obstacles sur le déploiement des femmes
- Des recommandations sur les mesures à prendre



Veillez consulter <https://elsiefund.org/barrier-assessment/>, l'Annexe 1 des [Termes de référence du Fonds](#) et visionner le tutoriel vidéo pour soumettre votre manifestation d'intérêt.

17. Pourquoi l'évaluation des obstacles est exigée lors de la demande d'un financement de projet ? À quoi sert l'évaluation des obstacles ? Pourquoi l'évaluation des obstacles est-il utile ?

Une évaluation des obstacles permet de créer une base concrète pour l'élaboration de projets spécifiques au contexte des différents T/PCC dans l'objectif d'augmenter de façon significative la participation des femmes en uniforme dans les opérations de paix des Nations Unies.

Elle donne également la possibilité de produire une évaluation de référence des obstacles existants au déploiement significatif des femmes en uniforme, grâce à laquelle nous pourrions mesurer les progrès accomplis.

18. Une institution de police/militaire peut-elle conduire sa propre évaluation des obstacles ?

Un T/PCC peut conduire sa propre évaluation des obstacles à condition que celle-ci réponde aux critères du Fonds et que le T/PCC fournisse toutes les informations requises.

Un T/PCC peut conduire lui-même son évaluation des obstacles à l'aide de ses ressources propres.

Toutefois, le Fonds recommande de confier la conduite de l'évaluation à des analystes indépendants (ONG, centre d'étude, universitaires) ou de nouer un partenariat avec un autre État membre.

19. Quelle méthodologie une institution militaire/de police peut-elle utiliser pour conduire son évaluation des obstacles ?

Un T/PCC peut choisir d'appliquer sa propre méthodologie, adaptée à son contexte national, à condition que celle-ci réponde aux critères du Fonds (voir Annexe 1 des [Termes de référence du Fonds](#), ainsi que les explications ci-dessus).

Une méthodologie d'évaluation des obstacles accessible à tous a été élaborée par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF), il s'agit de la méthodologie de Mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (MOWIP). Nous vous recommandons son utilisation.

Consultez <https://elsiefund.org/measuring-opportunities-for-women-in-peace-operations-barrier-assessment-methodology/>. Téléchargez la méthodologie MOWIP en français, en anglais ou en espagnol ici : <https://www.dcaf.ch/mowip-methodology>. Consultez également la Boîte à outils du DCAF sur <https://www.dcaf.ch/mowip>.

20. Qu'est-ce qu'est la méthodologie d'évaluation des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (MOWIP) du DCAF?

La méthodologie MOWIP évalue la mesure dans laquelle les femmes peuvent participer de manière significative aux opérations de paix du point de vue des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (T/PCC). Il s'agit d'un outil complet pour identifier les opportunités et les obstacles à la pleine intégration des femmes dans une organisation militaire ou policière, et leur accès au déploiement dans les opérations de paix des Nations Unies.

Une participation significative se réfère non seulement au nombre ou à la proportion de femmes déployées, mais aussi à la garantie que les besoins des femmes sont satisfaits lorsqu'elles participent à l'institution et aux missions, que les femmes ont accès aux mêmes opportunités, rôles et ressources que les hommes, et que les compétences et qualifications des femmes correspondent à leurs responsabilités et aux attentes auxquelles elles sont confrontées.

La méthodologie MOWIP mesure la participation significative des femmes aux opérations de paix du point de vue des T/PCC en examinant cinq facteurs clés qui façonnent une participation significative : **les besoins, l'accès, la participation, les ressources et l'impact (BAPRI)**. Dans ce cadre, la participation significative se produit lorsque :

- Les besoins des femmes avant, pendant et après le déploiement sont satisfaits ;
- Les femmes ont accès aux droits, avantages et ressources qu'allouent le processus de pré-déploiement, les opportunités de déploiement et les transitions post- déploiement ;
- Les femmes participent équitablement à la prise de décision, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de toutes les activités liées aux opérations de paix;
- Les ressources au niveau national et organisationnel sont allouées pour créer des environnements de travail équitables ; et
- Les femmes ont un impact mesurable sur la façon dont les opérations de paix sont menées et lorsque l'impact du déploiement sur la vie des femmes en uniforme est positif.

Grace à cette méthodologie, les T/PCC seront en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les bonnes pratiques qui ont contribué à améliorer la participation significative des femmes aux opérations de paix de l'ONU jusqu'à présent ?
- Quels sont les thèmes qui constituent les principaux obstacles à une participation significative des femmes aux opérations de paix des Nations Unies ?
- Les obstacles identifiés sont-ils propres aux femmes ou sont-ils partagés par les hommes ?



- Quelles sont les expériences des hommes et des femmes en ce qui concerne les opérations de paix de l'ONU ?
- Y a-t-il des différences entre les politiques institutionnelles relatives à la participation significative des femmes et les expériences réelles des femmes en matière de participation significative ?
- Quelles sont des recommandations concrètes pour améliorer la participation des femmes aux opérations de paix de l'ONU ?

La méthodologie MOWIP comprend trois outils : une **fiche d'information institutionnelle (FII)**, une **enquête auprès du personnel masculin et féminin (au moins 380 personnel)**, et des **entretiens avec les décideurs clés** dans le cadre des opérations de paix. Ces trois outils sont utilisés pour évaluer un ensemble complet d'indicateurs qui mesurent les obstacles et les opportunités dans les dix thèmes concernés. Les performances dans ces indicateurs se traduisent par une note et un classement de l'importance relative de chaque thème pour améliorer la participation significative des femmes dans l'institution et dans les opérations de paix des Nations Unies. Chaque outil est un élément nécessaire à l'efficacité de la méthodologie, et chaque thème doit être évalué à l'aide des trois outils afin de fournir une note et un classement fiables des dix thèmes.

Les dix thèmes sont catégorisés ci-dessous par phases:

Phase de pré-déploiement : y compris les facteurs qui affectent la constitution des forces

1. POPULATION ÉLIGIBLE

Y a-t-il suffisamment de femmes dans les institutions nationales ?

2. CRITÈRES DE DÉPLOIEMENT

Les critères correspondent-ils aux compétences requises dans les opérations de paix ?

3. SÉLECTION POUR LE DÉPLOIEMENT

Tout le monde a-t-il une chance équitable de se déployer

4. LES CONTRAINTES DOMESTIQUES

Y a-t-il des dispositions pour les familles des femmes déployées ?

Phase de déploiement : y compris les difficultés pour les femmes pendant les opérations de paix

5. L'INFRASTRUCTURE DES OPÉRATIONS DE PAIX

Les logements et les équipements sont-ils conçus pour répondre aux besoins des femmes ?



6. EXPÉRIENCES DANS LES OPÉRATIONS DE PAIX

Les expériences positives et négatives au sein des opérations de paix affectent-elles les décisions de déploiement des femmes ?

Phase de post-déploiement : y compris les facteurs qui affectent le redéploiement

7. AVANCEMENT PROFESSIONNEL

Les déploiements font-ils progresser la carrière des femmes ?

Toutes les étapes

8. LEADERSHIP EN CASCADE

Les dirigeant·e·s à tous les niveaux soutiennent-il·elle·s le déploiement des femmes ?

Thèmes transversaux

9. ROLES BASÉS SUR LE GENRE

Les attitudes préconçues à l'égard des femmes empêchent-elles leur capacité à se déployer ?

10. EXCLUSION SOCIALE

Les femmes sont-elles traitées comme des membres à part entière de l'équipe ?

21. Où puis-je télécharger la méthodologie du MOWIP?

Vous pouvez télécharger la méthodologie en anglais, français et espagnol sur dcaf.ch/mowip-methodology.

Vous pouvez télécharger chacun des outils et modèles de collecte de données au format Word ou Excel à partir de la boîte à outils DCAF à l'adresse dcaf.ch/mowip. La boîte à outils est régulièrement mise à jour avec des «notes explicatives» supplémentaires qui fournissent de plus amples informations sur la mise en oeuvre de la méthodologie.

22. A qui pouvons-nous adresser pour une assistance dans la mise en oeuvre de la méthodologie DCAF MOWIP?

En plus de la [Boîte à outils](#) DCAF qui est accessible gratuitement, le DCAF a mis en place un service d'assistance et l'Université de Cornell un laboratoire du genre et du secteur de la sécurité pour aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (T/PCC) pour appuyer la mise en oeuvre de la méthodologie MOWIP. Ils peuvent être utilisés par le personnel de ces pays, les organisations qui soutiennent actuellement ou potentiellement la mise en oeuvre d'une évaluation MOWIP (partenaire d'évaluation / institution nationale de recherche dans le pays), ONU Femmes ou d'autres organisations partenaires des Nations Unies qui soutiennent actuellement/ ou potentiellement

soutiendraient les évaluations MOWIP.

Le laboratoire du secteur du genre et de la sécurité de l'Université de Cornell fournit une assistance technique et, sur demande, une formation, une aide à l'analyse et au stockage des données aux T/PCC et aux partenaires de recherche nationaux qui mettent en œuvre la méthodologie MOWIP. Le GSS Lab peut soutenir les T/PCC gratuitement. En contrepartie, il est demandé aux T/PCC de partager leurs données anonymes avec Cornell pour leurs recherches universitaires.

En référence à la Boîte à Outils du DCAF - Note explicative de la méthodologie MOWIP n°1, il y a trois modèles de partenariat - T/PCC - Institution d'évaluation-Cornell University :

A : Cornell GSS Lab seulement	B : Cornell GSS Lab en partenariat avec une institution de recherche nationale	C : Institution nationale de recherche uniquement
Nature du partenariat		
<p>Le T/PCC fait appel à un partenaire d'évaluation pour collecter les données et le Cornell GSS Lab traite et analyse les données. Toute la documentation de la méthodologie MOWIP et le support du DCAF Helpdesk sont disponibles. Cornell forme et soutient le partenaire d'évaluation dans la préparation de la collecte des données (FI, entretiens et enquête), effectue le nettoyage et l'analyse des données, et fournit au partenaire d'évaluation les données traitées et un squelette de rapport qu'il pourra utiliser comme base pour le rapport MOWIP.</p>	<p>Le T/PCC fait appel à un partenaire d'évaluation pour collecter les données, et un institut de recherche national en partenariat avec Cornell traite et analyse les données de l'enquête. Toute la documentation de la méthodologie MOWIP et le DCAF Helpdesk sont disponibles. Le Cornell GSS Lab fournit un soutien et un renforcement des capacités au partenaire d'évaluation et à l'institution nationale de recherche, selon les besoins. Le partenaire d'évaluation/l'institution nationale de recherche rédige le rapport MOWIP.</p>	<p>Le T/PCC fait appel à un partenaire d'évaluation pour collecter les données et une université nationale (ou un autre institut de recherche) traite et analyse les données. Toute la documentation de la méthodologie MOWIP et le soutien du DCAF Helpdesk sont disponibles. Aucune assistance n'est disponible auprès du Cornell GSS Lab.</p>
Accord sur les données (voir Limitations pour les détails de l'Accord sur les données de Cornell)		

Obligatoire avec Cornell uniquement ; Cornell stocke et conserve les données pour ses propres besoins de recherche.	Obligatoire avec Cornell et l'institution de recherche nationale ; Cornell stocke et conserve les données pour ses propres besoins de recherche ; l'institution de recherche nationale peut accéder aux données si/comme stipulé par le T/PCC dans l'accord.	Nécessaire uniquement avec l'institution de recherche nationale ; l'institution de recherche nationale stocke les données. Cornell n'a pas accès aux données.
Les accords sur les données pour les modèles A et B sont conclus au nom de Cornell par le DCAF. Ils sont signés par l'institution de sécurité et peuvent également inclure l'équipe d'évaluation. Le DCAF peut fournir un modèle de contrat pour les T/PCC utilisant le modèle C, mais ne peut pas fournir de conseils juridiques ou tout autre soutien supplémentaire.		

Le service d'assistance du DCAF pour le MOWIP fournit aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police (T/PCC) et à leurs partenaires les outils, les ressources et les conseils nécessaires pour appliquer la méthodologie du MOWIP. Il peut également soutenir les T/PCC dans leurs demandes auprès du Fonds de l'Initiative Elsie, par exemple en examinant les budgets et les plans d'évaluation. Il ne peut cependant pas assumer des responsabilités de gestion de projet, entreprendre des recherches sur le terrain ou rédiger des rapports MOWIP.

Le DCAF Heldesk est actuellement financé jusqu'en mars 2022 et peut être contacté gratuitement par tous les T/PCC, qu'ils prévoient de soumettre une demande au Fonds d'initiative Elsie ou qu'ils soient éligibles à l'aide publique au développement.

Comment contacter le service d'assistance de DCAF

Courriel : elsie@dcaf.ch (anglais, français ou espagnol) ; organisation des conversations de suivi par courriel, téléphone ou vidéoconférence, rendez-vous le lundi de 14h00 à 18h00 CET (heure de Genève), ou à d'autres moments sur demande.

Le courriel du Cornell GSS Lab est smk349@cornell.edu.

23. Combien coûte une évaluation des obstacles utilisant la méthodologie DCAF MOWIP?

Pour une demande de financement d'évaluation des obstacles avec la méthodologie MOWIP du DCAF, le montant approximatif est de US\$150,000 à \$220,000?

Un T/PCC peut demander un financement pour le coût total d'une évaluation d'obstacles en utilisant la méthodologie MOWIP du DCAF.

24. Combien de temps dure une évaluation des barrières utilisant la méthodologie MOWIP du DCAF

En moyenne, le temps requis est entre 8 mois et 1 an, et dépend de la réactivité

d'un T/PCC.

25. Quelles sont les normes minimales de la méthodologie MOWIP ?

La méthodologie MOWIP est conçue pour être adaptée à un contexte culturel et institutionnel spécifique. Cependant, il existe certaines normes minimales, qui sont décrites dans la section 2.2.1 de la [méthodologie MOWIP](#). En bref, la méthodologie doit:

- i. Être menée avec impartialité et dans le respect des exigences éthiques nationales et internationales.
- ii. Fournir une liste complète des politiques, des faits et des chiffres concernant l'institution pour chacun des dix thèmes.
- iii. Saisir les expériences du personnel masculin et féminin sur les dix thèmes de manière à permettre une comparaison systématique entre les groupes (au moins 380 membres du personnel doivent être inspectés; les groupes de discussion ne peuvent pas remplacer l'enquête).
- iv. Expliquer comment sont prises les décisions stratégiques concernant les priorités des opérations de paix pour un pays
- v. Recueillir des données pour les dix thèmes.
- vi. Validation des résultats et recommandations par l'institution de sécurité.

26. Est-il obligatoire d'utiliser la méthodologie MOWIP du DCAF pour conduire l'évaluation des obstacles ?

Non. Un T/PCC peut choisir d'appliquer sa propre méthodologie, adaptée à son contexte national, à condition que celle-ci réponde aux critères du Fonds (voir Annexe 1 des [Termes de référence du Fonds](#), ainsi que les explications fournies à la question 16).

FINANCEMENT DE PROJET

27. Qu'est-ce que le financement de projet ?

Le financement de projet est un type de financement proposé pour des activités validées par le Fonds et le budget associé — tels qu'articulés à travers la proposition de projet.

Les projets éligibles au financement de projet doivent comporter :
Une évaluation des obstacles (voir Annexe 1 [Termes de référence du Fonds](#): Critères pour l'évaluation des obstacles ; voir également questions 15 à 21)
Une ou plusieurs initiatives coordonnées entreprises sous la direction de l'entité candidate, visant à surmonter au moins l'un des obstacles identifiés au déploiement significatif de femmes en uniforme sur les opérations de paix.

Les projets doivent contribuer à l'atteinte d'au moins un des résultats visés par le



Fonds :

- Résultat 1 : Une meilleure connaissance des obstacles au déploiement de femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies ;
- Résultat 2 : Accroissement de la mobilisation significative des femmes en uniforme dans les missions de paix de l'ONU ;
- Résultat 3 : Augmentation de la réserve de femmes en uniforme pouvant être déployées en tant que personnel de maintien de la paix de des Nations Unies ;
- Résultat 4 : Amélioration des conditions de travail pour les femmes en uniforme dans les missions de paix de l'ONU.

28. Quels types d'activités peuvent être éligibles au financement de projet ?

Voici quelques exemples d'activités éligibles pour le financement de projet, conformément aux [Termes de référence du Fonds](#) (P.15).

- Un T/PCC conduit une évaluation des obstacles. (Résultat 1)
- Un T/PCC délègue la conduite de son évaluation des obstacle à une organisation de la société civile. (Résultat 1)
- Un T/PCC :
 - Dispense un cours afin d'apprendre à de potentielles Observatrices militaires de l'ONU à conduire des véhicules à transmission manuelle à travers le pays, et utilise les fonds pour concevoir et promouvoir le cours, mais aussi pour les dépenses telles que l'essence et les frais de voyages des participants et des instructeurs. (Résultat 2 et/ou 3) ;
 - Élabore une campagne de recrutement nationale afin d'attirer davantage de femmes dans le service militaire, et utilise les fonds pour concevoir, expérimenter et diffuser des messages efficaces ; organise des événements et prend en charge les frais de voyage ; offre des services de garde d'enfants lors des sessions d'information et de sensibilisation ; et complète les frais d'examen médicaux pour les candidates (Résultat 3) ; et
 - Qui a identifié, grâce à l'évaluation des obstacles, que l'attitude des officiers masculins de rang intermédiaire présents au siège de la Défense nationale a pour conséquence de décourager les femmes candidates à des postes d'observatrices militaires ou d'officier d'état-major, ou de « perdre » leurs candidatures, finance un projet visant à étudier de façon plus approfondie les questions comportementales et culturelles profondes, et élabore éventuellement une formation sur les préjugés inconscients ou autre pour le personnel du siège de la Défense nationale (Résultat 2).

Un PCC :

- Crée une campagne destinée aux femmes officiers des services de police nationaux et régionaux afin de les sensibiliser aux possibilités de déploiement dans le cadre des opérations de paix des Nations unies et utilise les fonds pour créer et diffuser des documents écrits, organiser des événements et payer les frais de voyage et de mentorat dispensées par d'anciennes femmes en uniforme chargées du maintien de la paix (résultat 3), ou



- o Met en œuvre des programmes de formation et de mentorat destinés aux commandants et aux cadres supérieurs des missions de l'ONU (dont la plupart sont des hommes), dans le but de s'assurer que les dirigeants comprennent l'importance de la contribution des femmes en uniforme au maintien de la paix. Les fonds sont utilisés pour les frais liés à la documentation et à la recherche, à la formation, au mentorat et à l'évaluation. (Résultat 4)
- Un TCC :
 - o Demande au Fonds une prime pour le déploiement d'un bataillon d'infanterie fortement paritaire, laquelle est acceptée. Néanmoins, une évaluation des obstacles permet d'identifier qu'aucun des cantonnements n'est en mesure d'héberger les soldats hommes et femmes composant l'unité fortement paritaire. Le TCC sollicite par conséquent un financement du Fonds pour soutenir et modifier un cantonnement existant afin d'assurer que les infrastructures sont bien adaptées à l'unité fortement paritaire au cours de sa constitution et de sa formation de pré-déploiement (Résultat 2), et
 - o Souhaite étendre les capacités de son Centre de formation au maintien de la paix afin de préparer les femmes soldats et les unités mixtes au déploiement, et recherche des fonds afin de contribuer aux frais de construction de nouvelles infrastructures d'hébergement et sanitaires, notamment pour les femmes. (Résultat 2).

Vous pouvez également consulter le site internet du Fonds pour en savoir plus sur les [projets financés](#).

UNITÉ FORTEMENT PARITAIRE

29. Qu'est-ce qu'une « unité fortement paritaire » ?

Une unité fortement paritaire est un contingent militaire ou une unité de police constituée affichant une représentation significative de femmes à tous les échelons, y compris aux postes de commandement, ayant dispensé une formation sur l'égalité des genres à tous les membres de l'unité, et disposant d'équipements adéquats en vue d'assurer la parité des conditions de déploiement pour les femmes et pour les hommes chargés du maintien de la paix.

30. Comment un T/PCC peut-il se qualifier pour une prime aux unités fortement paritaires ?

Pour prétendre à une prime aux unités fortement paritaires, le T/PCC doit déployer un pourcentage de femmes supérieur de 5 points à la cible fixée par la Stratégie pour la parité des sexes en uniforme (UGPS) 2018-2028 des Nations Unies.

Par exemple, en 2022, la cible de la Stratégie UGPS est de 9 % pour les contingents militaires. Un contingent militaire devra déployer un minimum de 14 % de femmes affectées à tous les rôles et toutes les fonctions, y compris les rôles opérationnels et de commandement

La cible de la Stratégie UGPS pour les unités de police constituée (UPC) est de 12 % en 2022. Une UPC devra déployer un minimum de 17% de femmes affectées à tous les rôles et toutes les fonctions, y compris les rôles opérationnels et de commandement pour pouvoir prétendre à une prime.

Voici d'autres directives pour prétendre à une prime aux unités fortement paritaires :

- o La proposition de projet doit permettre d'augmenter de façon démontrable et substantielle le nombre de femmes en uniforme et leur pourcentage dans une unité constituée qui sera déployée sur une opération de maintien de la paix (unité militaire ou unité de police constituée).
- o La proposition doit démontrer que les femmes déployées seront pleinement intégrées à l'unité et qu'elles contribueront à son mandat et à toutes les tâches que l'unité sera appelée à accomplir (y compris les patrouilles, les tâches de sécurité, l'engagement et la réponse aux incidents). Il s'agira notamment d'assurer que toutes les femmes sont pleinement formées au(x) rôle(s) qu'elles jouent dans l'unité et qu'elles ont participé à toutes les formations et préparations préalables au déploiement.
- o Tous les membres de l'unité doivent remplir (ou dépasser) les exigences actuelles du DPO en matière de formation préalable au déploiement sur le genre dans l'armée/la police, sur les violences sexuelles et basées sur le genre, sur les violences sexuelles liées aux conflits, et sur le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels.
- o La proposition de projet doit donner la preuve qu'il existe des procédures adéquates pour traiter les cas de harcèlement, d'agression, d'exploitation et d'abus sexuels.
- o La proposition doit démontrer que des matériels appartenant aux contingents (MAC) appropriés pour les hommes et les femmes chargés du maintien de la paix seront fournis.
- o La proposition doit s'appliquer à la durée de déploiement de l'unité (généralement 12 mois) et pourra être prolongé à deux périodes de déploiement supplémentaires (généralement 12 mois chacune).
- o La proposition de projet doit démontrer un engagement à employer des femmes à tous les grades et dans toutes les sous-unités. Dans l'idéal, les femmes seront représentées de façon proportionnelle à tous les grades de l'unité.
- o La proposition doit démontrer comment le déploiement et la représentation accrues des femmes dans le maintien de la paix seront maintenus sur la durée, notamment après la fin du projet.

La priorité sera accordée aux T/PCC qui envisagent de réinvestir la prime de manière à promouvoir les objectifs du Fonds.



31. Un T/PCC doit-il conduire une évaluation des obstacles pour prétendre à une prime aux unités fortement paritaires ?

Non, il n'est pas nécessaire de mener une évaluation des obstacles pour solliciter une prime aux unités fortement paritaires.

32. Comment est calculée la prime aux unités fortement paritaires ?

Voir **question 8**.

33. Le personnel militaire ou de police déployé dans l'unité fortement paritaire est-il bénéficiaire de la prime ?

Non, la prime est remboursée au T/PCC afin qu'il la réinvestisse. Elle n'est pas directement versée au personnel déployé.

34. Qui peut demander une prime aux unités fortement paritaires ?

Les T/PCC — les institutions militaires et de police peuvent solliciter une prime aux unités fortement paritaires lors du déploiement de contingents militaires ou d'unités de police constituées remplissant les critères.

La prime aux unités fortement paritaires ne s'applique pas au déploiement d'observateurs militaires, d'officiers d'état-major et d'officiers de police individuels.

Les organisations des Nations Unies ne sont pas éligibles aux primes aux unités fortement paritaires.

35. Quand le T/PCC reçoit-il la prime aux unités fortement paritaires ? Un T/PCC peut-il recevoir la prime de façon anticipée ?

Le T/PCC reçoit la prime aux unités fortement paritaires à la fin du déploiement. Le T/PCC finance seul les activités permettant le déploiement de l'unité fortement paritaire.

Un T/PCC ne peut pas recevoir la prime de façon anticipée.

Les indicateurs de résultats liés à l'unité fortement paritaire doivent être mesurés et vérifiés de manière indépendante, avant que la prime puisse être versée.

36. Un T/PCC peut-il solliciter un financement pour faciliter le déploiement d'une unité fortement paritaire ?

Oui, à travers une demande de financement de projet, en présentant une évaluation des obstacles préalablement menée.

CRITÈRES POUR LES DEMANDES PRIORITAIRES

Les critères pour les demandes prioritaires sont présentés dans les [Termes de référence du Fonds](#) (p.17-18).

Les candidatures (manifestation d'intérêt et propositions) seront évaluées en fonction de ces critères, qui comprennent :

- o Conformité avec les exigences du Fonds - les candidats doivent remplir les critères d'éligibilité et soumettre tous les documents requis.
- o **Impact et pertinence stratégique** - La préférence sera donnée aux projets contribuant à des résultats multiples ; comprenant des données de référence et des objectifs réalistes ; et étant susceptibles d'entraîner le déploiement d'un nombre important de femmes en uniforme, y compris dans des rôles stratégiques et d'encadrement. La préférence sera donnée aux projets proposés par les T/PCC, en particulier ceux éligibles à l'aide publique au développement (APD).
- o Engagement - Les candidats doivent démontrer de quelle manière les femmes, et tout particulièrement les femmes en uniforme, joueront un rôle intégral tout au long du cycle du projet.
- o Viabilité et extension - La préférence sera donnée aux projets susceptibles de contribuer à l'augmentation durable du déploiement des femmes en uniforme par un T/PCC, ce qui inclut les projets qui : démontrent une appropriation nationale claire ; et sont susceptibles de produire des idées et des enseignements pouvant être partagés avec d'autres pays fournisseurs de contingents et/ou de personnel de police (T/PCC). Pour les propositions visant une prime pour unités fortement paritaires, la préférence sera donnée aux soumissions précisant l'intention du T/PCC de réinvestir la prime dans des activités qui continueront de participer aux objectifs du Fonds.
- o **Innovation** - Le Fonds cherche à soutenir des solutions innovantes et de nouvelles approches visant à surmonter les obstacles.
- o **Rapport coût-efficacité** - Les demandes doivent inclure des coûts raisonnables et démontrer une utilisation économique des ressources ; les contributions financières et en nature d'autres parties sont encouragées et doivent être mentionnées dans la manifestation d'intention.
- o Gestion et suivi - Les évaluateurs apprécieront l'approche proposée pour la gestion du projet, notamment la production de rapports, ainsi que la mesure dans laquelle les candidats ont intégré une analyse poussée des risques et des stratégies d'atténuation.

SUIVI ET ÉVALUATION

37. Le suivi et évaluation sera-t-il mené par le bénéficiaire des financements ou de façon externe ?

Le bénéficiaire des fonds devra fournir une matrice de suivi et évaluation assortie d'indicateurs détaillés. Un rapport écrit -narratif et financier- devra être soumis par le bénéficiaire au Fonds tous les six mois. Le décaissement des fonds se fera par tranches en fonction de l'achèvement des activités, conformément au contenu des rapports.

Le Fonds conduira également des activités indépendantes de suivi et évaluation.